

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **mardi 11 mars 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Sont également présents :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
6. Dépôt de documents
 - 6.1 Dépôt des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024
 - 6.2 Déclaration des prélèvements d'eau 2024
7. Avis de motion, projets de règlements et adoption
 - 7.1 Avis de motion - Règlement 422-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 2 914 728,00 \$ pour le projet Travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la route 265
8. Rapport incendie 2024 - Schéma couverture de risques
9. Rapport - Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales (PAVL - ERL)
10. Ajout d'un bâtiment à la FQM assurances
11. Modification des responsabilités et secteurs d'activités des élus
12. Retrait d'un membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
13. Nomination d'un conseiller au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
14. Demande de dérogation mineure_Lot 6 477 049
15. Modification de l'entente pour l'entretien de la patinoire
16. Construction du garage municipal_Autorisation de paiement du décompte 4
17. Octroi de contrat - Épandage d'abat-poussière pour la saison 2025
18. Octroi de contrat - Collecte des encombrants 2025
19. Octroi de contrat - Travaux de réfection des conduites sur la route 265 (ES-265)
20. Prêt temporaire_Desjardins
21. Entente de fourniture d'eau potable avec Deschaillons-sur-Saint-Laurent
22. Rapport des élus
23. Correspondances
24. Varia
 - 24.1 Embauche d'un inspecteur municipal
 - 24.2 Paiement final des travaux de raccordement du puits P-3
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

31-03-25

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

32-03-25

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 4 février 2025 soit adopté avec les dépenses et revenus mis à jour.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mars 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le montant total des revenus du mois précédent est de 229 263.64 \$, incluant les revenus de perception.

33-03-25

5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés pour et au nom de la Municipalité:

Février 2025

- FOURNISSEURS: 289 852.62 \$
- SALAIRES: 15 426.57 \$

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

34-03-25

6.1. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, la firme Groupe RDL dépose le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 tel que préparés par la firme Groupe RDL.

ADOPTÉE

6.2. DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2024

Le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau oblige tous ceux qui prélèvent directement dans l'environnement des volumes de 75 000 litres d'eau et plus par jour à soumettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une déclaration des volumes d'eau qu'ils ont prélevés.

La déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2024 a été transmise via le service électronique de gestion des prélèvements d'eau du MELCC le 19 février 2024.

7. AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION

7.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 422-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 914 728,00 \$ POUR LE PROJET TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRES SUR LA ROUTE 265

Je, Jean-François Bienvenue, conseiller #3, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement 422-2025 décrétant un emprunt de 2 914 728 \$ pour le projet *Travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur la route 265*. Le projet de règlement est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

35-03-25

8. RAPPORT INCENDIE 2024 - SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité auprès des membres du conseil municipal pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2024 et d'autoriser son dépôt au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB).

ADOPTÉE

36-03-25

9. RAPPORT - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (PAVL - ERL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 33 614\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité de Parisville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

37-03-25

10. AJOUT D'UN BÂTIMENT À LA FQM ASSURANCES

CONSIDÉRANT QUE la construction du garage municipal est maintenant complétée et qu'il incombe à la municipalité d'assurer ce nouveau bâtiment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De procéder à l'ajout du nouveau garage municipal au coût de 2 345\$ plus les taxes applicables à notre police d'assurance actuelle, soit FQM assurances.

ADOPTÉE

38-03-25

11. MODIFICATION DES RESPONSABILITÉS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT le départ de madame Cathy Michel à titre de conseillère lors de la séance du 4 février 2025;

CONSIDÉRANT que madame Michel siégeait sur le comité d'assainissement des eaux usées / Eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'assurer la présence de trois élus sur ce comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer monsieur Samuel Castonguay, conseiller #4, pour siéger sur le comité d'assainissement des eaux usées / Eau potable en remplacement de madame Cathy Michel.

ADOPTÉE

39-03-25

12. RETRAIT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a reçu un avis de départ de l'un de ses membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville doit remplacer le membre en question afin de respecter la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité doit être composé de 5 membres, dont deux membres du conseil municipal et trois citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter le départ de monsieur Mathieu Perreault-Soucy du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

La municipalité débute la recherche d'un nouveau membre pour combler le poste vacant.

ADOPTÉE

40-03-25

13. NOMINATION D'UN CONSEILLER AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a reçu un avis de départ de l'un de ses membres conseiller siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville doit remplacer le membre en question afin de respecter la réglementation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer monsieur Jason Tousignant, conseiller #5, à titre de membre du CCU et ce jusqu'à la fin du mandat actuel.

ADOPTÉE

14. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE_LOT 6 477 049

Reportée.

41-03-25

15. MODIFICATION DE L'ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait accepté, via la résolution 170-11-23, de faire l'acquisition d'une souffleuse à neige pour l'entretien de la patinoire pour un montant maximum de 3 000\$;

CONSIDÉRANT QU'après discussion avec monsieur Robert Séguin, responsable de l'entretien de la patinoire, celui-ci préférerait utiliser sa propre souffleuse à neige en échange d'un dédommagement annuel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer un montant de 400\$ à monsieur Robert Séguin, responsable de l'entretien de la patinoire extérieure lorsque celui-ci est responsable du déneigement annuellement, pour l'utilisation de sa propre souffleuse à neige.

Ce dédommagement s'applique automatiquement lorsque monsieur Séguin renouvelle son entente avec la municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

42-03-25

16. CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL_AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE 4

CONSIDÉRANT QUE dans la dernière semaine la municipalité a reçu la demande de déboursé 4 en lien avec la fin des travaux de construction du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE les paiements pour les décomptes 1, 2 et 3 ont été faits précédemment;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement du décompte progressif 4 au montant de 20 058.75 \$ avant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes nécessaires dans le poste budgétaire Projet de réfection des bâtiments municipaux/garage.

ADOPTÉE

43-03-25

17. OCTROI DE CONTRAT - ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville souhaite procéder à l'épandage d'abat-poussière sur les routes municipales nécessitant cette intervention pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Fortierville, Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Sainte-Cécile-de-Lévrard se sont mises en commun pour procéder à un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

- Enviro-Solutions Canada 0.4139\$/litre
- Les entreprises Bourget..... 0.5433\$/litre
- Sel Ice cat.....0.4180\$/litre

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jason Tousignant
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Enviro-Solutions Canada afin de procéder à l'épandage de 7 000 litres d'abat-poussière sur divers chemins de la Municipalité de Parisville, et ce, au coût de 0,4139\$ du litre, excluant les taxes applicables.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Calcium.

ADOPTÉE

44-03-25

18. OCTROI DE CONTRAT - COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2025

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise RecycLav pour le service de collecte des encombrants pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités partenaires du service des matières résiduelles ont contacté RecycLav afin de connaître les services offerts par cette entreprise;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre le service sur appel mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le service de collecte des encombrants n'est pas offert par la MRC de Lotbinière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat de gré à gré à l'entreprise RecycLav pour l'année 2025 au montant de 2 400\$, plus les taxes applicables, pour la collecte des encombrants.

Le directeur général est autorisé à signer tous les documents relatifs à la réalisation du contrat.

Le directeur général confirme avoir les sommes disponibles dans le poste budgétaire Élimination matériaux secs et encombrants.

ADOPTÉE

45-03-25

19. OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LA ROUTE 265 (ES-265)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 en date du 12 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un mandat pour la conception des plans et devis à la firme Pluritec Inc. pour les travaux de réfection des conduites sur la route 265;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres public sur la plateforme SEAO en date du 17 janvier 2025;

CONSIDÉRANT les offres reçues avant la date limite du 12 février à 11h00;

CONSIDÉRANT la recommandation reçut par la firme Pluritec Inc., responsable des plans et devis;

Soumissionnaires	Montants soumissionnés	
	OPTION 1	OPTION 2
1- Groupe Colas inc.	2 680 067,25 \$	3 434 878,13 \$
2- Harca Excavation inc.	2 788 023,08 \$	3 603 001,84 \$
3- TGC inc.	2 799 999,99 \$	3 580 000,00 \$
4- Excavations Tourigny inc.	2 802 560,33 \$	3 483 842,48 \$
5- Les excavations Lafontaine inc.	3 221 475,57 \$	4 054 940,28 \$
6- André Bouvet Ltée	3 633 268,18 \$	4 809 149,24 \$
7- L4 Construction inc.	3 852 978,24 \$ ⁽¹⁾	5 214 876,22 \$ ⁽¹⁾
8- Construction pavage Boisvert inc.	3 870 439,64 \$ ⁽¹⁾	4 892 114,39 \$
MOYENNE DES SOUMISSIONS	3 177 482,40 \$	4 134 100,25 \$
ESTIMATION PLURITEC	5 049 923,33 \$	5 774 050,25 \$

(1) Montants corrigés

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat avec l'option #1 pour les travaux de réfection des conduites sur la route 265 à l'entreprise GROUPE COLAS QUÉBEC INC.

La soumission reçue par le GROUPE COLAS QUÉBEC INC. pour l'option #1 s'élève à 2 331 000.00\$ avant les taxes applicables et celle-ci est valide pour une durée de 120 jours.

L'octroi du contrat ainsi que la signature de celui-ci demeurent conditionnels à l'acceptation de l'emprunt temporaire par l'institution financière de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

46-03-25

20. PRÊT TEMPORAIRE_DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE pour assurer une gestion efficace des flux de trésorerie il faut s'assurer d'avoir en main l'argent nécessaire pour les déboursés, dans l'attente du dépôt de la subvention PRIMEAU et TECQ 2024-2028 reliée au projet de réfection des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la route 265;

CONSIDÉRANT QUE d'un point de vue budgétaire, la municipalité ne détient pas les montants nécessaires pour l'exécution de ces travaux, et ce, sans devoir recourir à un règlement d'emprunt ou un emprunt temporaire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de contracter un prêt temporaire pour assurer un flux de trésorerie adéquat;

CONSIDÉRANT QUE les travaux débuteront dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE le montant du prêt doit couvrir l'entièreté des dépenses liées au projet;

CONSIDÉRANT QUE le taux proposé par Desjardins est 5.25% en date du 7 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'une preuve des subventions à venir doit être fournie;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode permettra de réduire de façon considérable les frais d'intérêts à payer par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser le directeur général et le maire à signer les documents nécessaires auprès du Centre financier aux entreprises de Desjardins afin de contracter un prêt temporaire de 2 914 728.00 \$ afin de couvrir les dépenses liées au projet de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sur la route 265.

La municipalité recevra par la suite l'aide financière pour les programmes PRIMEAU ET TECQ 2024-2028 reliée au projet totalisant 2 068 563.00 \$

ADOPTÉE

47-03-25

21. ENTENTE DE FOURNITURE D'EAU POTABLE AVEC DESCHAILLONS-SUR-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a signé une entente de fourniture d'eau potable avec la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent en janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 12-01-24 confirme cette signature;

CONSIDÉRANT QUE cette entente présente plusieurs clauses à respecter avant de présenter une demande de branchement sur les conduites de la Municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a reçu des demandes de branchement de la part de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, et ce, malgré qu'à ce jour, toutes les clauses de l'entente ne soient pas encore respectées;

CONSIDÉRANT QUE la gestion et l'application de l'entente suite à sa signature relèvent du volet administratif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville est également, à ce jour, en attente de paiement;

CONSIDÉRANT QUE malgré les explications fournies par la Municipalité de Parisville, la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent souhaite, à nouveau, rediscuter de l'entente et recevoir une réponse par résolution face à leurs demandes de branchement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De refuser toute demande de branchement pour les raisons suivantes:

- Non-respect de l'entièreté des clauses de l'entente signée avant de présenter de nouvelles demandes;
- Facture impayée de la part de la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent concernant les immobilisations 2023-2024;
- Facture impayée concernant un bris survenu dans le rang Saint-Joseph à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;
- Présence anormale de bactéries atypiques sur le réseau Saint-Charles à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

22. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

23. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

24. VARIA

48-03-25

24.1. EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a affiché une ouverture de poste pour l'embauche d'un inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche a dûment été complété en partenariat avec les membres du conseil assignés aux ressources humaines;

CONSIDÉRANT les recommandations verbales de l'ensemble des membres du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'embaucher, pour une durée indéterminée, monsieur Jean-Paul Demers afin d'occuper les fonctions d'inspecteur municipal au taux salarial prévu au Recueil des conditions de travail et des politiques de la Municipalité de Parisville.

De tenir compte de la date d'embauche du 1^{er} avril 2025 dans le délai d'admissibilité de l'employé pour l'assurance collective et le régime de retraite.

D'assujettir monsieur Demers à une période de probation de six (6) mois, représentant cent quatre-vingts jours travaillés (180), dont la Municipalité de Parisville pourra mettre fin à l'emploi du salarié pour tout motif qu'elle jugera raisonnable, sans indemnité et/ou préavis de quelque nature que ce soit.

ADOPTÉE

49-03-25

24.2. PAIEMENT FINAL DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU PUIXS P-3

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement du puits P-3 ont été octroyés à l'entreprise Construction Thorco Inc. (résolution 131-08-23);

CONSIDÉRANT la retenue de 5% pour la libération du paiement final au montant de 29 499.87\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été vérifiés et sont conformes selon un rapport d'acceptation produit par la firme Stantec;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a déjà été comptabilisé en provision dans l'exercice financier 2024 et qu'il n'occasionne aucun impact budgétaire en 2025;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le conseil municipal autorise la libération de la retenue finale de 5% au montant de 29 499.87 \$ plus les taxes applicables à Construction Thorco Inc. suivant les travaux de raccordement du puits P-3.

ADOPTÉE

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

50-03-25

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 20 h 14 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 8 avril 2025.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier